

FCP de droit français

FONDASSUR

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2019

Société de Gestion : PREVAAL FINANCE

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres

PREVAAL FINANCE - 18 avenue d'Alsace - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 4 |
| 3. Rapport de gestion | 5 |
| 4. Informations réglementaires | 9 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 13 |
| 6. Comptes de l'exercice | 17 |

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Société de gestion : PREVAAL FINANCE

FONDASSUR

Code ISIN : FR0007037718

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à FONDASSUR, vous investissez dans des actions internationales de toutes capitalisations par le biais d'OPC gérés par des sociétés de gestion externes.

L'objectif de gestion du fonds, de classification « Actions internationales », est de réaliser une performance supérieure à son indice de référence, composé à 70% du MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro et à 30% du MSCI All Countries World ex EMU hedgé en euro contre le dollar (dividendes nets réinvestis) représentatif des principales capitalisations boursières mondiales hors zone euro dont l'exposition en USD est couverte du risque de change, après prise en compte des frais courants, sur une durée de placement recommandée de 5 ans.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une stratégie d'allocation d'actifs entre les différents marchés d'actions : segmentation par zone géographique et par pays, style de gestion et par taille de capitalisation en fonction de l'analyse de la situation économique de chaque zone et de la valorisation de chaque segment de marché. L'exposition aux marchés des actions sera comprise entre 70 % et 120% de l'actif net. Les investissements sur les marchés émergents seront accessoires et se limiteront à 10% de l'actif net.

Le processus de sélection des fonds et des gérants externes repose sur une connaissance approfondie des fonds, de leurs contraintes et objectifs, ainsi que des équipes de gestion, de leur style, leurs modes opératoires et leurs positions. Les OPC sélectionnés seront choisis parmi les OPC distribués par les compagnies et les mutuelles d'assurance françaises (entre 80% et 100% de l'actif net).

Les autres OPC sélectionnés ne pourront pas dépasser 20% de l'actif net du fonds.

Les autres OPC sélectionnés ne pourront pas dépasser 20% de l'actif net du fonds.

Dans le cadre de la gestion de la poche taux, qui pourra représenter jusqu'à 30% maximum de l'actif net lorsque le gérant anticipera une baisse des marchés actions, le fonds pourra investir en obligations publiques et privées émises par des entités notées « Investment Grade » de notation minimale de BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Aucun investissement ne sera fait en titres spéculatifs.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture ou d'exposition. La somme des engagements issus des dérivés, et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net, sans recherche de surexposition.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h le jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie chaque lundi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le jour ouvré précédent.

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit: il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et les instruments financiers sous-jacents à ces produits. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

- **Environnement macro-économique**

L'année 2019 s'achève avec un nouveau record de performance pour les marchés.

La croissance de l'économie mondiale affiche pourtant un ralentissement sur l'année 2019 par rapport à 2018, avec une progression annuelle du PIB passant de 3,6% en 2018 à 3,0% estimée en 2019. Cette décélération est principalement due au ralentissement conjoint de l'industrie manufacturière et du commerce mondial. De nombreux sujets géopolitiques tels que le conflit sino-américain, les négociations sur le Brexit ou les tensions au Moyen Orient ont occupé la scène économique ; pénalisant l'investissement et la confiance des entreprises. L'impact a toutefois été limité durant l'année par des politiques monétaires redevenues plus accommodantes (avec notamment trois baisses de taux aux Etats-Unis), une demande des ménages soutenue par l'amélioration générale des marchés de l'emploi et par la progression des revenus disponibles, avec un secteur des services (en opposition au secteur manufacturier) qui a résisté au ralentissement.

En outre, certaines incertitudes qui pénalisaient les perspectives de croissance se sont atténuées en fin d'année : le flux de nouvelles sur les tensions sino-américaines est redevenu positif (la signature de la phase I de l'accord a apaisé momentanément les tensions stratégiques entre les deux puissances) et l'ajustement du secteur manufacturier semble avoir touché un point bas dans certaines économies. En Europe, après plusieurs reports et de nouvelles élections législatives, le scénario d'une sortie du Royaume-Uni « ordonné » semble être privilégié. Enfin, en Italie une certaine stabilité a été retrouvée grâce à la nouvelle coalition gouvernementale plus en phase avec les règles européennes. Ces bonnes nouvelles sur le plan géopolitique ont été un catalyseur pour l'ensemble des classes d'actifs.

- **Environnement financier**

L'année 2019 a vu les marchés actions atteindre des plus hauts niveaux de l'histoire en terminant l'année en hausse de 31% pour l'indice S&P 500 aux Etats-Unis et 27,6% pour la zone Euro. Avec toutefois des dispersions selon les secteurs, avec en tête le secteur technologique (le Nasdaq des valeurs technologiques américaines affiche : + 35,2%) contre le secteur des télécommunications en Europe qui peine à franchir les 4% de rendement annuel. Les valorisations des actions ont ainsi fortement augmenté sur 2019, le PER (Price Earning Ratio) des valeurs du Stoxx Europe 600 est en hausse 34 % par rapport à 2018 (à 21,29 fois les bénéfices). Paradoxalement, la croissance des bénéfices par action a continué de baisser, affichant moins de 5% en 2019 (contre 6,3% en 2018).

Les performances des marchés obligataires sont toutes aussi satisfaisantes. Sur le secteur privé (toutes notations confondues) les performances sont positives, expliquées notamment par les rachats de la BCE dans le cadre du Quantitative Easing.

Du côté du marché souverain, les taux des emprunts d'Etat de l'ensemble des pays de la zone euro affichent également une performance positive en fin d'année 2019. A titre indicatif, l'OAT 10 ans a terminé l'exercice à 0,12% contre 0,78% fin 2018 ; le Bund allemand de même maturité affiche un rendement négatif de - 0,19% contre 0,24% fin 2018.

Parallèlement, les autres classes d'actifs telles que les matières premières terminent également l'exercice 2019 avec un rendement positif ; avec entre autres le prix baril de pétrole (Brent) en hausse de 22,4%, et l'once d'or de 18,6%.

- **Performance du fonds**

Sur l'année 2019, le fonds affiche un résultat de gestion de 28,55% contre un indice situé à 25,45%.

Les actifs du fonds ont augmenté de 35 727 026 M€ sur l'exercice et terminaient l'année à 217 616 156 €.

L'allocation géographique n'a eu que très peu de pertinence cet exercice étant donné les performances homogènes de toutes les places financières.

Les bonnes performances des OPCVM assuranciers, Groupama Avenir, Allianz RCM Euroland Equity entre autre ont permis à Fondassur de surperformer son indice de référence.

Sur l'exercice 627 785,73 euros de frais de sur performance ont été réalisés soit 0,30% du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|---|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AXA ROS JP EN EDX EQ ALP AH | 0,00 | 4 258 607,63 |
| ALLIANZ US EUR | 3 022 179,74 | 957 165,24 |
| AXA INDICE USA C FCP | 2 528 440,80 | 632 468,23 |
| ALL.EURL.EQ.GROWT.EUR CL.WT C. | 0,00 | 2 542 287,92 |
| AXA INVEST MNGR MAT EU SEL | 0,00 | 2 145 335,87 |
| AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A | 0,00 | 1 682 352,39 |
| LBPAM ACTIONS CROISSANCE EURO FCP PARTS I | 0,00 | 1 325 245,75 |
| AVIVA INVESTORS VALEURS EUROPE FCP 4DEC | 0,00 | 1 015 682,03 |
| GRPA-AV EURO M | 0,00 | 945 442,52 |
| GE US EQUITY SSP H | 0,00 | 918 239,69 |

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| | |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: center;">Total</p> | |
| <p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p> | |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p> | |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

• INFORMATION SUR LA SELECTION DES INTERMEDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

• POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

• INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION

1. Politique de rémunération du personnel de PREVAAL FINANCE

La politique de rémunération mise en place au sein de **PREVAAL FINANCE** au cours de l'année 2019 est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCITS V").

La politique de rémunération a été adoptée par la Direction de **PREVAAL FINANCE**, en accord avec son actionnaire dans l'exercice de sa mission de surveillance. Elle adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de sa mise en œuvre et la supervise.

Cette politique, portant sur les structures et les pratiques de rémunération du gestionnaire, a notamment pour but :

- de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, l'horizon de placement, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM et des mandats que la société de gestion gère ;
- d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs en accordant une attention particulière au « personnel identifié » ;
- de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

2. Mode de calcul des rémunérations et avantages

• **Cas général applicable à l'ensemble du personnel**

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur tient compte de son poste et de son périmètre de responsabilité.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes « fixe » et « variable » de la rémunération globale. La composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composante variable de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable attribuée au personnel de **PREVAAL FINANCE** est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et des résultats d'ensemble de la société. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution de la rémunération variable dépendent de la nature de la fonction exercée :

• Fonctions de Direction et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs usuels :

Près de 40 % de ce variable dépendra de la réalisation d'un résultat d'exploitation de la SGP, au minimum égal au résultat d'exploitation prévisionnel du budget validé par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice pour lequel la prime va être calculée.

- Performances relatives aux indices de référence des principaux fonds de **PREVAAL FINANCE** sur 12 mois ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères qualitatifs usuels :

Réalisation d'objectifs stratégiques :

- Aptitudes au management du Président et du Directeur Général ;
- Développement et maintien d'outils de gestion ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Satisfaction des collaborateurs ;
- Qualité du dispositif de contrôle global ;
- Respect des limites de risque ;
- Pour les gérants de portefeuilles, travail en équipe et coopération avec les autres collaborateurs, la Direction et la fonction de contrôle ;

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant les risques (financiers, opérationnels et non-conformité) ainsi que de la déontologie ;
- Innovation produit ;
- Contribution à l'engagement commercial.

- Fonctions commerciales

Critères quantitatifs usuels :

- Collecte nette ;
- Partage de l'information ;
- Amélioration et/ou maintenir la qualité de service.

Critères qualitatifs usuels :

Respect des règles internes en matière de prévention et de gestion des risques (Risques/Conformité) :

- Observation des procédures et des règles internes, en particulier concernant la commercialisation ;
- Satisfaction des investisseurs ;
- Créativité ;
- Motivation ;
- Implication dans l'observatoire de la concurrence.

- Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle et de middle office, l'évaluation de la performance et les attributions de la rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activité qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, amélioration des outils et systèmes etc.) ;
- La rémunération variable dépendra majoritairement des encours levés auprès de la clientèle, hors membres du Groupe B2V, afin d'accentuer l'orientation client de la SGP.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au personnel identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

- **Cas spécifique des membres du personnel identifié**

PREVAAL FINANCE a procédé à l'identification de son personnel identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs de **PREVAAL FINANCE** exerçant un pouvoir de décision sur la gestion de la société ou des fonds gérés et susceptible, par conséquent, d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

PREVAAL FINANCE a mis en place des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts, notamment la mise en place, pour la rémunération variable du personnel identifié, d'un seuil maximum de **100 000 K€** et de **51 %** du salaire fixe.

MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES PAR LE GESTIONNAIRE A SON PERSONNEL

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe/variable)**

Sur l'exercice 2019, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versé par **PREVAAL FINANCE** à l'ensemble de son personnel (soit **9** personnes bénéficiaires au 31 décembre 2019) s'est élevé à **778 494** euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- ✓ Montant total des rémunérations fixes pour l'exercice : **702 696** euros, soit 90,2 % du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel ;
- ✓ Montant total des rémunérations variables pour l'exercice : **75 798** euros, soit 9,4, % du total des rémunérations versé par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

La quote-part des commissions de performance versée en 2019 par **PREVAAL FINANCE**, pour l'ensemble de son personnel, s'élève à **30 125** euros.

Par ailleurs, aucun “carried interest” n’a été versé pour l’exercice.

- **Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés**

- ✓ Direction et gérants financiers : 588 801 euros ;
- ✓ Commerciaux : **86 934** euros ;
- ✓ Middle office : **102 759** euros.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l’OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d’une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d’Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Fondassur

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de Parts du fonds Fondassur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Fondassur constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Youssef Boujanoui

6. COMPTES ANNUELS

• **BILAN en EUR**

ACTIF

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers | 217 498 290,84 | 179 697 877,53 |
| Actions et valeurs assimilées | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances négociables | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 217 498 290,84 | 179 697 877,53 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 191 030 461,20 | 158 648 268,45 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 26 467 829,64 | 21 049 609,08 |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| Créances | 196 768,74 | |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 196 768,74 | |
| Comptes financiers | 757 493,08 | 2 321 470,29 |
| Liquidités | 757 493,08 | 2 321 470,29 |
| Total de l'actif | 218 452 552,66 | 182 019 347,82 |

PASSIF

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 214 945 168,33 | 182 035 652,90 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 3 585 725,15 | 320 847,77 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -914 737,02 | -467 370,51 |
| Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 217 616 156,46 | 181 889 130,16 |
| Instruments financiers | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Dettes | 836 396,20 | 130 217,66 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 836 396,20 | 130 217,66 |
| Comptes financiers | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| Total du passif | 218 452 552,66 | 182 019 347,82 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|--------------------|--------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 634,54 | 120,73 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 161 007,00 | |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | 174 536,18 |
| Total (1) | 161 641,54 | 174 656,91 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 5 006,25 | 4 639,51 |
| Autres charges financières | | |
| Total (2) | 5 006,25 | 4 639,51 |
| Résultat sur opérations financières (1 - 2) | 156 635,29 | 170 017,40 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 1 126 334,24 | 622 523,93 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -969 698,95 | -452 506,53 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 54 961,93 | -14 863,98 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -914 737,02 | -467 370,51 |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC. Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué pour les frais de gestion fixes est de 0,25% TTC de l'actif net.

Le taux appliqué pour les commissions administratives est de :

- 0,016% TTC sur l'actif net jusqu'à 20 000 000 euros,
- 0,011% TTC sur l'actif net de 20 000 000 euro à 30 000 000 euros,
- 0,005% TTC sur l'actif net de 30 000 000 euro à 50 000 000 euros,
- 0,002% TTC au-delà de 50 000 000 euros,

Budget : 7 000 € TTC Annuel.

Le taux appliqué pour les commissions dépositaire est de 0,048% TTC de l'actif net.

Le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

- 0,40% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif compris entre 0 et 100 millions d'euros.
- 0,35% TTC l'an sur la totalité de l'actif net pour un actif supérieur à 100 millions d'euros.

Commission de surperformance :

A partir du 13/04/2015, 15% TTC (1) de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence (2) +1% sur un an.

La commission de surperformance est basée sur la performance nette absolue du FCP. La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de décembre 2016. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du Fonds. La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance. Si, sur la période de référence, la performance nette du Fonds est supérieure à l'indice de référence + 1%, la part variable des frais de gestion représentera 15.00% TTC de la performance annuelle nette du Fonds au-delà d'une performance nette de l'indice de référence + 1% sur un an. Cette part variable des frais de gestion fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative sur la période de référence. Si, sur la période de référence, la performance du Fonds est soit inférieure à l'indice de référence + 1%, soit négative, la part variable des frais de gestion sera nulle. Dans ce cas, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision dans la limite des dotations antérieures sur la période de référence. La commission de surperformance n'est définitivement acquise et perçue par la société de gestion à la clôture de chaque période de référence que si, durant l'exercice écoulé, la performance nette du FCP est supérieure à l'indice de référence+1%.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Sommes Distribuables | Parts « C » |
|---|--------------------|
| Affectation du résultat net | Capitalisation |
| Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Capitalisation |

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actif net en début d'exercice | 181 889 130,16 | 206 668 882,65 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 15 273 770,85 | 10 659 702,17 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -30 794 401,96 | -6 428 051,41 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 3 700 355,83 | 316 665,60 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -9 850,05 | |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | | |
| Différences de change | 4 912,63 | 484,63 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 48 521 937,95 | -28 876 046,95 |
| Différence d'estimation exercice N | 58 651 144,13 | 10 129 206,18 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -10 129 206,18 | -39 005 253,13 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| Différence d'estimation exercice N | | |
| Différence d'estimation exercice N-1 | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | | |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -969 698,95 | -452 506,53 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| Actif net en fin d'exercice | 217 616 156,46 | 181 889 130,16 |

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | |
| Titres de créances | | |
| TOTAL Titres de créances | | |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | | |
| TOTAL Opérations de couverture | | |
| Autres opérations | | |
| TOTAL Autres opérations | | |

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 757 493,08 | 0,35 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 757 493,08 | 0,35 | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | GBP | | USD | | JPY | | Autres devises | |
|--|-----------|------|-----------|------|-----------|------|----------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 81 417,48 | 0,04 | 30 157,47 | 0,01 | 14 700,74 | 0,01 | 13 486,11 | 0,01 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2019 |
|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| Créances | Souscriptions à recevoir | 196 768,74 |
| Total des créances | | 196 768,74 |
| Dettes | Rachats à payer | 65 710,26 |
| | Frais de gestion | 142 900,21 |
| | Frais de gestion variable | 627 785,73 |
| Total des dettes | | 836 396,20 |

- **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

| | En parts | En montant |
|-------------------------------------|--------------|----------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 90 612,000 | 15 273 770,85 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -180 251,000 | -30 794 401,96 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -89 639,000 | -15 520 631,11 |

- **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Total des commissions acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Commissions de rachat acquises | |

- **FRAIS DE GESTION**

| | 31/12/2019 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 600 425,28 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,29 |
| Frais de gestion variables | 627 785,73 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 101 876,77 |

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

| | 31/12/2019 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

| | 31/12/2019 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | |

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

| | Code Isin | Libellés | 31/12/2019 |
|--------------------------------|-----------|----------|------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | |
| Instruments financiers à terme | | | |

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | | |
| Résultat | -914 737,02 | -467 370,51 |
| Total | -914 737,02 | -467 370,51 |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -914 737,02 | -467 370,51 |
| Total | -914 737,02 | -467 370,51 |

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

| | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 3 585 725,15 | 320 847,77 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 3 585 725,15 | 320 847,77 |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 3 585 725,15 | 320 847,77 |
| Total | 3 585 725,15 | 320 847,77 |

- **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| | 31/12/2015 | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif net en EUR | 175 923 834,80 | 180 653 619,11 | 206 668 882,65 | 181 889 130,16 | 217 616 156,46 |
| Nombre de titres | 1 279 196,000 | 1 282 586,000 | 1 268 281,000 | 1 293 604,000 | 1 203 965,000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 137,52 | 140,85 | 162,95 | 140,60 | 180,74 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | 29,20 | -0,30 | 0,85 | 0,24 | 2,97 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | -1,05 | 0,56 | -0,49 | -0,36 | -0,75 |

• **INVENTAIRE en EUR**

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| AVIVA INVESTORS VALEURS EUROPE FCP 4DEC | EUR | 250 | 6 959 985,00 | 3,20 |
| AXA INDICE USA C FCP | EUR | 74 211 | 8 460 796,11 | 3,89 |
| AXA INVEST MNGR MAT EU SEL | EUR | 8 495 | 29 488 013,90 | 13,56 |
| GROUPAMA ACTIONS EURO OPPORTUNITE M | EUR | 62 647 | 9 797 990,80 | 4,50 |
| GRPA-AV EURO M | EUR | 60 958 | 24 228 366,68 | 11,13 |
| LBPAM ACTION NORTH AMERICA FCP | EUR | 1 892 | 4 186 144,60 | 1,92 |
| LBPAM ACTIONS CROISSANCE EURO FCP PARTS I | EUR | 6 342 | 26 467 829,64 | 12,16 |
| TOTAL FRANCE | | | 109 589 126,73 | 50,36 |
| IRLANDE | | | | |
| AXA ROS JP EN EDX EQ ALP AH | EUR | 251 162 | 3 732 267,32 | 1,72 |
| AXA ROSEN.EUROB.EQ.AL.3DEC A | EUR | 600 830 | 12 359 073,10 | 5,67 |
| TOTAL IRLANDE | | | 16 091 340,42 | 7,39 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| ALL.EURL.EQ.GROWT.EUR CL.WT C. | EUR | 13 312 | 27 254 056,96 | 12,52 |
| ALLIANZ EUR MID CAP EQ-AT | EUR | 90 419,625 | 10 004 931,51 | 4,60 |
| Allianz Global Investors Fund - Allianz US Equity WT H EUR C | EUR | 24 603,5666 | 24 732 243,25 | 11,37 |
| AWF FRAMLINGTON EUROZ.I C. 3DEC | EUR | 49 755 | 13 576 646,85 | 6,24 |
| GE US EQUITY SSP H | EUR | 52 777 | 5 816 025,40 | 2,67 |
| GIS EUROPEAN SRI EQY BX | EUR | 32 859 | 4 943 537,97 | 2,27 |
| OFI FUND-EURO LARGE CAP-ICEUR | EUR | 525 | 5 490 381,75 | 2,52 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 91 817 823,69 | 42,19 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 217 498 290,84 | 99,94 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 217 498 290,84 | 99,94 |
| Créances | | | 196 768,74 | 0,09 |
| Dettes | | | -836 396,20 | -0,38 |
| Comptes financiers | | | 757 493,08 | 0,35 |
| Actif net | | | 217 616 156,46 | 100,00 |

| | | | | |
|------------------|------------|----------------------|---------------|--|
| FONDASSUR | EUR | 1 203 965,000 | 180,74 | |
|------------------|------------|----------------------|---------------|--|